

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 28 DECEMBRE 2011.

Séance publique

01. ARRÊTÉS DE POLICE DU BOURGMESTRE. RATIFICATION.

Le Conseil Communal a ratifié les arrêtés de police pris d'urgence par le Bourgmestre afin de réglementer la circulation routière à l'occasion de divers travaux réalisés dans l'entité.

02. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE AU CODE DE ROULAGE. ORGANISATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS DIVERSES RUES DE L'ENTITE. APPROBATION.

Le Conseil Communal a arrêté, à l'unanimité, les dispositions suivantes :

Article 1 :

Une priorité de passage est instaurée aux endroits suivants :

-rue de Villers, à hauteur du rétrécissement précédant le carrefour avec la rue Saint Roch.

La mesure est matérialisée par des signaux B19 et B21.

Article 2 :

Le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par les handicapés devant le n° 37 de la rue du Berceau (ou dans la rue Burette, du côté opposé au n° 37 de la rue du Berceau).

La mesure est matérialisée par le placement d'un signal E9a complété par le sigle des handicapés et une flèche de distance.

Article 3 :

La rue Adjudant Kumps est divisée en deux bandes de circulation du n° 45 jusqu'au poteau n° 20.

La mesure sera matérialisée par une ligne blanche continue qui sera interrompue dans les carrefours et devant les accès carrossables.

03. TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉLIORATION DE LA RUE DU MOULIN D'HOLLERS À VILLERS-LA-VILLE. APPROBATION DE LA DÉPENSE, DU PROJET DÉFINITIF DU CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES ET DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ. FINANCEMENT.

Le Conseil communal a approuvé le projet définitif des travaux de réfection et d'amélioration de la rue du Moulin d'Hollers comprenant le cahier spécial des charges, les plans et le devis estimatif des travaux au montant de 454.071,72 euros tva comprise.

Il a également approuvé le mode de passation du marché par voie d'adjudication publique, le financement par emprunt et par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire et l'avis de marché.

04. DROIT DE TIRAGE DES TRAVAUX POUR L'EXERCICE 2011. TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA RUE JUMERÉE À SART-DAMES-AVELINES. REMARQUES DE LA TUTELLE. NOUVELLE APPROBATION DE LA DÉPENSE, DU PROJET, DU CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES, DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ, DU FINANCEMENT ET DE L'AVIS DE MARCHÉ.

Le Conseil communal a approuvé le projet définitif corrigé des travaux d'amélioration de la rue Jumerée comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif des travaux au montant de 527.173,88 € tva comprise et les plans.

Il a également approuvé le mode de passation du marché par voie d'adjudication publique, le financement du marché par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire et par subvention, ainsi que le projet d'avis de marché corrigé.

Les subsides seront sollicités auprès du SPW – Département des voiries subsidiées.

05. SERVICE DE NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX. TUTELLE GÉNÉRALE SUR LES MARCHÉS PUBLICS. NOUVELLE APPROBATION DE LA DÉPENSE, DU CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES, DE L'AVIS DE MARCHÉ. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ. FINANCEMENT.

Le Conseil a décidé de conclure un nouveau marché de travaux de nettoyage de tout ou partie des bâtiments communaux. Il approuve également le cahier spécial des charges, le marché qui sera passé par voie d'adjudication publique, la dépense estimée à 191.180 euros tva comprise, l'avis de marché et le financement du marché avec adaptations possibles en cours d'exercice.

06. SERVICE DE NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX. PROLONGATION DU MARCHÉ POUR UNE PÉRIODE DE 6 MOIS. APPROBATION.

Le Conseil a décidé, dans l'attente du renouvellement du marché repris au point 5 ci-dessus, de prolonger le marché de services de nettoyage des bâtiments communaux avec la S.A. CLEANING MASTERS de Flémalle aux conditions actuelles, pour une période de six mois commençant le 1^{er} janvier 2012 et se terminant le 30 juin 2012.

07. ACQUISITION D'UNE MINI-PELLE SUR CHENILLES POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE. TUTELLE GÉNÉRALE SUR LES MARCHÉS PUBLICS. NOUVELLE APPROBATION DE LA DÉPENSE, DU CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ. FINANCEMENT. RATIFICATION.

Le Conseil a ratifié la décision du Collège communal du 13 décembre 2011 décidant de confirmer l'acquisition d'une mini pelle sur chenilles pour le service voirie.

Il a également approuvé la dépense estimée à 66.550 euros, tva comprise, le cahier spécial des charges modifié, le mode de passation du marché par voie de procédure négociée sans publicité, le financement par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire ainsi que la liste des concessionnaires.

08. PROVINCE DU BRABANT WALLON. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE MULTISPORTS AU CHEMIN BATY DE WAVRE À TILLY. APPROBATION DU PROJET, DE LA DÉPENSE, DU CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES, DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ. FINANCEMENT.

Le Conseil a approuvé le principe des travaux d'aménagement d'un espace multisports au Chemin Baty de Wavre. Il a approuvé la dépense estimée à 66.550 euros, tva comprise, le mode de passation du marché par voie de procédure négociée sans publicité, le cahier des charges, la dépense par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire et par subvention.

Ce marché ne sera réalisé que sous réserve de l'octroi du subside provincial.

09. FABRIQUES D'EGLISES. BUDGETS 2012. AVIS.

A. FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-LAURENT DE MELLERY. BUDGET 2012.

Le Conseil communal a émis un avis favorable à l'approbation du budget 2012 de la Fabrique d'Eglise Saint-Laurent de Mellery équilibré à 14.550,00€ en recettes et dépenses moyennant une intervention communale de 9.189,57 €.

B. FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE-DAME DES AFFLIGES DE TILLY. BUDGET 2012.

Le Conseil communal a émis un avis favorable à l'approbation du budget 2012 de la Fabrique d'Eglise Notre-Dame des Affligés de Tilly équilibré à 21.155,00 euros en recettes et dépenses moyennant une intervention communale de 17.172,45 euros.

C. FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE-DAME DE MARBISOUX. BUDGET 2012.

Le Conseil communal a émis un avis favorable à l'approbation du budget 2012 de la Fabrique d'Eglise Notre-Dame de Marbisoux équilibré à 26.608,00 euros en recettes et dépenses moyennant une intervention communale de 12.025,41 euros.

D. FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE MARBAIS. BUDGET 2012.

Le Conseil communal a émis un avis favorable à l'approbation du budget 2012 de la Fabrique d'Eglise St-Martin de Marbais équilibré à 26.784,42 euros en recettes et dépenses moyennant une intervention communale de 15.514,57 euros.

E. FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-NICOLAS DE SART-DAMES-AVELINES. BUDGET 2012.

Le Conseil communal a émis un avis favorable à l'approbation du budget 2012 de la Fabrique d'Eglise St-Nicolas de Sart-Dames-Avelines équilibré à 14.100,00 euros en recettes et dépenses moyennant une intervention communale de 11.485,90 euros.

F. FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE DAME DE LA VISITATION DE VILLERS. BUDGET 2012. AVIS.

Le Conseil communal a émis un avis favorable à l'approbation du budget 2012 de la Fabrique d'Eglise Notre-Dame de la Visitation de Villers-la-Ville équilibré à 10.418,42 € en recettes et dépenses moyennant une intervention communale de 7.128,37 €.

G. EGLISE PROTESTANTE DE WAVRE. BUDGET 2012. AVIS.

Le Conseil communal a émis un avis favorable à l'approbation du budget 2012 de l'Eglise Protestante de Wavre, équilibré en recettes et dépenses au montant de 11.255,19 € et pour lequel la quote-part de notre Commune s'élève à 704,00 €.

10. C.P.A.S. BUDGET POUR L'EXERCICE 2012. APPROBATION.

10. C.P.A.S. BUDGET 2012. APPROBATION.

Le Conseil communal a approuvé le budget du C.P.A.S. arrêté aux montants suivants:

	<u>Recette €</u>	<u>Dépenses €</u>	<u>Résultats €</u>
Ordinaire	2.928.342,34 €	2.928.342,34 €	0
Extraordinaire	951.483,07 €	951.483,07 €	0

L'intervention communale s'élève à 1.089.764,84 €

11. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE VILLERS-LA-VILLE. DOTATION COMMUNALE 2012.

Le Conseil communal a arrêté le montant de la dotation communale pour l'exercice 2012 au Centre Public d'Action Sociale de Villers-la-Ville à 1.089.764,84 €.

12. RAPPORT ANNUEL DU COLLEGE SUR L'ADMINISTRATION DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2011 (Art. L1123-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation).

Le Conseil communal a pris acte du rapport annuel du Collège sur l'administration de la Commune pour l'exercice 2011 présenté en application de l'article L1123-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

13. BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2012. ARRÊT.

Le Conseil communal a arrêté le budget communal pour l'exercice 2012 aux montants suivants:

SERVICE ORDINAIRE

Exercice propre

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
9.700.217,27 €	10.198.788,05 €	- 498.570,78 €

Exercices antérieurs

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
3.370.245,29 €	183.763,69 €	+ 3.186.481,60 €

Prélèvements

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
0,00 €	2.412.703,70 €	- 2.412.703,70 €

Résultat général du service ordinaire

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
13.070.462,56 €	12.795.255,44 €	+ 275.207,12 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Exercice propre

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
2.980.140,00 €	4.857.843,70 €	- 1.877.703,70 €

Exercices antérieurs

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
4.182.104,91 €	1.250.000,00 €	+ 2.932.104,91 €

Prélèvements

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
2.412.703,70 €	0,00 €	+ 2.412.703,70 €

Résultat général du service extraordinaire

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
9.574.948,61 €	6.107.843,70 €	+ 3.467.104,91 €

14. TRAVAUX ET ACQUISITIONS PRÉVUS AU PROGRAMME EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2012. DÉCISION DE PRINCIPE. CONDITIONS. MODE DE PASSATION DE CERTAINS MARCHÉS.

Le Conseil communal a approuvé les travaux, investissements et acquisitions prévus au programme des travaux extraordinaires à exécuter pendant l'exercice tel que repris à l'annexe 11 du budget extraordinaire 2012.

15. SERVICE FINANCES. ATTRIBUTION DE DIVERS SUBSIDES POUR L'EXERCICE 2012. ESTIMATION. RÉPARTITION.

Le Conseil communal a décidé d'allouer, pour l'exercice 2012, les subsides aux associations, clubs et ASBL précités selon la répartition suivante:

- A.- Syndicat d'initiative de Villers-la-Ville : 2.500,00 €
- B.- Unité scout Saint Nicolas de Sart-Dames-Avelines – 57^{ème} BW : 1.250,00 €
- C.- Unité scout des Quatre Chênes de Villers-la-Ville – 6^{ème} BW : 1.250,00 €
- D.- Association des Commerçants de l'Entité de Villers (ACEV) : 1.250,00 €
- E.- Centre Récréatif Culturel et Sportif (CRCS) de Tilly : 1.750,00 €
- F.- Comité Carnavalesque Animations Populaires (CCAP) de Villers-la-Ville : 1.750,00 €
- G.- Racing Club Sartois de Sart-Dames-Avelines : 1.250,00 €
- H.- Sports et Loisirs Villers Matima de Villers-la-Ville : 1.250,00 €
- I.- Cercle Tennis de Table (CTT) de Tilly : 1.250,00 €
- J.- ASBL TV Com Brabant wallon : 5.250,00 €
- K.- Service Ambulance de Villers-la-Ville : 1.250,00 €

ainsi que divers subsides de minime importance.

16. ZONE DE POLICE ORNE-THYLE. DOTATION COMMUNALE 2012.

Le Conseil a arrêté le montant de la dotation communale pour l'exercice 2012 à la Zone de Police Orne-Thyle à 843.579,74 euros.

17. C.P.A.S. ASSOCIATION "LE DOMAINE". DÉCISION DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU 14 DÉCEMBRE 2011. APPROBATION.

Le Conseil a approuvé la délibération du Conseil de l'Action sociale du 14 décembre 2011 portant la décision de prolonger la durée de l'association pour un terme d'un an prenant cours le 12 février 2012.

18. CONCESSIONS AUX CIMETIÈRES.

Le Conseil a décidé d'accorder des concessions temporaires dans les cimetières de l'entité ainsi que le renouvellement de concessions accordées avant le 20 juillet 1971.

19. PROGRAMME D' ACTIONS EN MATIERE DE LOGEMENTS 2012-2013. STRATEGIE COMMUNALE D' ACTIONS EN MATIERE DE LOGEMENT.

Le Conseil a approuvé le programme d'actions en matière de logement pour les exercices 2012-2013 suivant les fiches projets élaborées par la sclr Notre Maison.

Huis clos

01. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE COMMUNAL INTERIMAIRE.

Le Conseil a ratifié la désignation d'un secrétaire intérimaire pour remplacer le titulaire pendant la période de ses congés du 19 novembre au 04 décembre 2011.

02. NOMINATION A TITRE DEFINITIF D'UN AGENT TECHNIQUE STATUTAIRE DE NIVEAU D07.

Le Conseil a nommé, à titre définitif, Monsieur SMITS Fabian en qualité d'agent technique D07, désignation qui prend effet au 01 janvier 2012.

03. ENSEIGNEMENT.

Le Conseil a ratifié les décisions du Collège communal désignant à titre temporaire le personnel enseignant pour les écoles communales de l'entité.

* * * * *